



# COMPTE RENDU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

---

## JEUDI 28 JANVIER 2021

---

Début de séance : 19h45

Fin de séance : 23h20

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 28 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE sous la présidence de Mme Diane HINGRAY, Maire.

**27 élus présents** : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDÉ Michel ; PILLET Gérard (jusqu'à 23h) ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno.

**Absents excusés :**

PILLET Gérard (à partir de 23h)

COLOMBET Mylène

CHATELAIN Christiane

**SECRETARE DE SEANCE :** ALLANO Françoise

**Date de convocation du Conseil municipal :** le 21 janvier 2021

Mme la Maire prend la présidence de la réunion du conseil.

Elle accueille les membres du conseil municipal des enfants.

Elle donne la parole aux enfants qui présentent tour à tour leurs travaux et leurs nombreux projets :

- création de 6 boîtes à livres,
- création d'un carré végétal derrière la mairie sur le terrain St Michel,
- envoi de cartes d'anniversaire par les élèves des 3 écoles primaires et du collège aux personnes de plus de 85 ans de la commune,

- lancement de l'opération 1 naissance = 1 arbre,
- réalisation d'une animation « ramassage de déchets »,
- poursuite des animations au restaurant scolaire.

Mme la Maire demande à chacun des enfants de se présenter :

Chacun des enfants se présente : Envel BOUDIER, Étienne FAILLER HELLO, Timothé DUMONT, Marin LE GUENIC, Louis RENEVEY, Côme PAPIN, Norah MALIGORNE, Maëlla COUGOULIC, Elise FALQUERHO, Katell KERVADEC, Louis JAFFRAIN.

Mme la Maire félicite les enfants pour leurs idées et les remercie pour leur venue et la qualité de leur présentation.

**N° DEL2021\_01\_01**

Mme la Maire procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance à 19h45.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal propose comme secrétaire de séance Mme ALLANO Française.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

Néant

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal désigne ALLANO Française.**

**Mme le Maire informe l'assemblée des pouvoirs conformes conformément aux règles en vigueur.**

**3 POUVOIRS :**

M. PILLET Gérard donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie (à partir de 23h).

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CHATELAIN Christiane donne pouvoir à Mme RIO Aurélie.

**Mme la Maire donne lecture de l'ordre du jour du présent Conseil :**

**I. : FINANCES**

**DELIBERATIONS**

I. 1. : Vote du compte administratif 2020.

I. 2. : Vote du compte de gestion 2020.

I. 3. : Débat d'orientation budgétaire 2021.

I. 4. : Convention d'utilisation des équipements sportifs communaux par le collègue.

I. 5. : Admission en non-valeur.

I. 6. : Réduction du loyer du mois de février 2021 pour le logement communal du Tanin.

I. 7. : Modification du plan de financement du Pôle culturel.

I. 8. : Modification du plan de financement de la piste cyclable route d'Auray.

I. 9. : Plan de financement des travaux du restaurant scolaire et de la garderie de Bieuzy.

I. 10. : Modification des durées d'amortissement.

## **II. : TRAVAUX**

### DELIBERATIONS

II. 11. : Démolition de l'extension des anciennes douches municipales.

II. 12. : Intervention des chantiers Nature et Patrimoine.

II. 13. : Rénovation énergétique de l'école élémentaire Joseph Rollo.

II. 14. : Délégation de maîtrise d'ouvrage pour des actions de rénovation énergétique concernant le complexe du Goh Lanno.

II. 15. : Achat de 4 poubelles de tri sélectif pour le complexe sportif.

## **III. : CULTURE**

### DELIBERATION

III. 16. : Validation du projet d'établissement de l'École de musique.

## **IV. : AGRICULTURE**

### DELIBERATION

IV. 17. : Adhésion à l'association Agriculteurs de Bretagne.

## **V. : ENVIRONNEMENT**

### DELIBERATION

V. 18. : Avis sur le plan de remise en état de la carrière de Kervrien.

## **Mme la Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 17 DECEMBRE 2020.**

### **N° DEL2021\_01\_02**

- DEL2020\_08\_01 : Désignation du secrétaire de séance
- DEL2020\_08\_02 : Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 12 novembre 2020

## **Partie Finances Budget :**

- DEL2020\_08\_03 : Don du Comité Auray-Pluvigner du Souvenir Français
- DEL2020\_08\_04 : Approbation de l'attribution de compensation définitive 2020
- DEL2020\_08\_05 : Attribution d'une subvention supplémentaire à l'amicale des agents de la commune et du CCAS

## **Partie Travaux :**

- DEL2020\_08\_06 : Travaux de curage de fossés
- DEL2020\_08\_07 : Étude de faisabilité pour la rénovation et l'extension du restaurant scolaire et garderie à Bieuzy Lanvaux
- DEL2020\_08\_08 : Mission de Maîtrise d'œuvre pour un marché de réseau pluvial route de Baud en parallèle des travaux Auray-Quiberon-Terre-Atlantique
- DEL2020\_08\_09 : Mission de tests RADON sur nos bâtiments
- DEL2020\_08\_10 : Remplacement des caméras obsolètes sur le foyer de la Madeleine

- DEL2020\_08\_11 : Remplacement du système d'alarme intrusion de la salle Marie-Josèphe Le Borgne
- DEL2020\_08\_12 : Cession du véhicule DUCATO à un particulier

### **Partie Personnel et Concertation :**

- DEL2020\_08\_13 : Modification du tableau des emplois permanents
- DEL2020\_08\_14 : Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion du Morbihan

#### REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Robert POTEL fait remarquer que c'est lui qui avait proposé le restaurant scolaire comme lieu de repli pour le repas des employés des entreprises travaillant sur Pluvigner.

#### **VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le procès-verbal du dernier conseil est adopté à l'unanimité.**

## I. : Finances Budget

### DELIBERATIONS

**N° DEL2021\_01\_03**

**I. 1. : Vote du compte administratif 2020.**

Le compte administratif retrace toutes les opérations financières réalisées au cours de l'exercice.

Sens	Section	Réel/Ordre	Chapitre	BP	DM	BP+DM	CA 2020	Consommation des crédits	CA 2019	Évolution 2019/2020
<b>Dépenses</b>				<b>13 010 632.24 €</b>	<b>102 650.94 €</b>	<b>13 114 783.18 €</b>	<b>9 518 841.83 €</b>	<b>72.58%</b>	<b>8 839 154.57 €</b>	<b>7.69%</b>
<b>Fonctionnement</b>				<b>7 057 317.57 €</b>	<b>102 650.94 €</b>	<b>7 159 968.51 €</b>	<b>6 251 576.12 €</b>	<b>87.31%</b>	<b>6 380 432.83 €</b>	<b>-2.02%</b>
<b>Réel</b>				<b>5 988 593.35 €</b>	<b>102 650.94 €</b>	<b>6 091 244.29 €</b>	<b>5 875 119.06 €</b>	<b>96.45%</b>	<b>5 641 575.76 €</b>	<b>4.14%</b>
			011 - Charges à caractère général	1 485 417.95 €	- 5 207.28 €	1 480 210.67 €	1 376 442.18 €	92.99%	1 371 290.03 €	0.38%
			012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 596 034.44 €		3 596 034.44 €	3 551 606.47 €	98.76%	3 464 185.60 €	2.52%
			014 - Atténuations de produits				1 528.00 €		1 511.00 €	1.13%
			022 - Dépenses imprévues ( fonctionnement )	70 000.00 €		60 600.00 €				
			65 - Autres charges de gestion courante	695 124.00 €	102 650.94 €	807 174.94 €	806 664.86 €	99.94%	640 581.27 €	25.93%
			66 - Charges financières	138 016.96 €		138 016.96 €	132 812.52 €	96.23%	162 699.16 €	-18.37%
			67 - Charges exceptionnelles	4 000.00 €		4 000.00 €	857.75 €	21.44%	1 308.70 €	-34.46%
			68 - Dotations aux amortissements et aux provisions		5 207.28 €	5 207.28 €	5 207.28 €	36.59%		
<b>Ordre</b>				<b>1 068 724.22 €</b>		<b>1 068 724.22 €</b>	<b>376 457.06 €</b>	<b>35.22%</b>	<b>738 857.07 €</b>	<b>-49.05%</b>
			023 - Virement à la section d'investissement	753 116.16 €		753 116.16 €				
			042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	315 608.06 €		315 608.06 €	376 457.06 €	119.28%	738 857.07 €	-49.05%
<b>Investissement</b>				<b>5 953 314.67 €</b>		<b>5 954 814.67 €</b>	<b>3 267 265.71 €</b>	<b>54.87%</b>	<b>2 458 721.74 €</b>	<b>32.88%</b>
<b>Réel</b>				<b>5 533 314.67 €</b>		<b>5 533 314.67 €</b>	<b>3 146 848.14 €</b>	<b>56.87%</b>	<b>2 351 343.36 €</b>	<b>33.83%</b>
			020 - Dépenses imprévues ( investissement )	70 000.00 €		70 000.00 €				
			16 - Emprunts et dettes assimilées	731 495.83 €		731 495.83 €	728 229.48 €	99.55%	713 193.08 €	2.11%
			20 - Immobilisations incorporelles	33 867.60 €		33 867.60 €	27 085.50 €	79.97%	31 055.88 €	-12.78%
			204 - Subventions d'équipement versées	148 000.00 €		148 000.00 €				
			21 - Immobilisations corporelles	1 068 651.04 €		1 068 651.04 €	972 517.62 €	91.00%	499 728.65 €	94.61%
			23 - Immobilisations en cours	3 481 300.20 €		3 481 300.20 €	1 419 015.54 €	40.76%	1 107 365.75 €	28.14%
<b>Ordre</b>				<b>420 000.00 €</b>		<b>421 500.00 €</b>	<b>120 417.57 €</b>	<b>28.57%</b>	<b>107 378.38 €</b>	<b>12.14%</b>
			040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000.00 €		120 000.00 €	119 337.57 €	99.45%	107 378.38 €	11.14%
			041 - Opérations patrimoniales	300 000.00 €	1 500.00 €	301 500.00 €	1 080.00 €			
<b>Recettes</b>				<b>13 329 338.14 €</b>	<b>104 150.94 €</b>	<b>13 330 838.14 €</b>	<b>10 433 840.73 €</b>	<b>78.27%</b>	<b>13 266 758.92 €</b>	<b>-21.35%</b>
<b>Fonctionnement</b>				<b>7 376 023.47 €</b>	<b>102 650.94 €</b>	<b>7 376 023.47 €</b>	<b>7 637 082.13 €</b>	<b>103.54%</b>	<b>9 040 801.98 €</b>	<b>-15.53%</b>
<b>Réel</b>				<b>7 256 023.47 €</b>	<b>102 650.94 €</b>	<b>7 256 023.47 €</b>	<b>7 517 744.56 €</b>	<b>103.61%</b>	<b>8 925 383.48 €</b>	<b>-15.77%</b>
			002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	800 000.00 €		800 000.00 €	800 000.00 €	100.00%	800 000.00 €	
			013 - Atténuations de charges		102 650.94 €		135 351.67 €		160 424.20 €	-15.63%
			70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	742 000.00 €		742 000.00 €	517 470.23 €	69.74%	769 060.97 €	-32.71%
			73 - Impôts et taxes	3 818 771.00 €		3 818 771.00 €	4 237 778.54 €	110.97%	4 267 956.41 €	-0.71%
			74 - Dotations, subventions et participations	1 857 687.40 €		1 857 687.40 €	2 482 417.86 €	133.63%	2 387 635.31 €	3.97%
			75 - Autres produits de gestion courante	37 065.07 €		37 065.07 €	48 598.60 €	131.12%	59 489.14 €	-18.31%
			76 - Produits financiers				30.29 €		0.25 €	-12213.00%
			77 - Produits exceptionnels	500.00 €		500.00 €	96 097.37 €	19219.47%	480 817.70 €	-80.01%
<b>Ordre</b>				<b>120 000.00 €</b>		<b>120 000.00 €</b>	<b>119 337.57 €</b>	<b>99.45%</b>	<b>115 418.50 €</b>	<b>3.40%</b>
			042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000.00 €		120 000.00 €	119 337.57 €		115 418.50 €	3.40%
<b>Investissement</b>				<b>5 953 314.67 €</b>	<b>1 500.00 €</b>	<b>5 954 814.67 €</b>	<b>2 796 758.60 €</b>	<b>46.97%</b>	<b>4 225 956.94 €</b>	<b>-33.82%</b>
<b>Réel</b>				<b>4 262 671.13 €</b>		<b>4 262 671.13 €</b>	<b>2 419 221.54 €</b>	<b>56.75%</b>	<b>3 568 139.37 €</b>	<b>-32.20%</b>
			001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 853 363.05 €		1 853 363.05 €	1 853 363.05 €	100.00%	1 679 382.25 €	10.36%
			10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 391 308.08 €		2 391 308.08 €	2 398 537.12 €	100.30%	1 737 159.12 €	38.07%
			13 - Subventions d'investissement	18 000.00 €		18 000.00 €	20 684.42 €	114.91%	151 598.00 €	-86.36%
<b>Ordre</b>				<b>1 690 643.54 €</b>	<b>1 500.00 €</b>	<b>1 692 143.54 €</b>	<b>377 537.06 €</b>	<b>22.31%</b>	<b>657 817.57 €</b>	<b>-42.61%</b>
			021 - Virement de la section de fonctionnement	1 075 035.48 €		1 075 035.48 €				
			040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	315 608.06 €		315 608.06 €	376 457.06 €	119.28%	657 817.57 €	-42.77%
			041 - Opérations patrimoniales	300 000.00 €	1 500.00 €	301 500.00 €	1 080.00 €	0.36%		

## Éléments de contexte

L'exécution du budget 2020 révèle un fonctionnement très particulier des services de la collectivité profondément marqué par la crise sanitaire. Pour autant, les dépenses d'investissement progressent de plus de 30% : l'aménagement de la rue du Hirello, la construction des tribunes et les acquisitions en vue de la construction de pôle culturel sont les principaux nouveaux postes de dépenses.

Doit être noté le retour à un niveau plus modéré des cessions d'immobilisation (96 097,32 €) avec les ventes des derniers terrains communaux. Le maintien à un niveau important des droits de mutation (410 089,35 € en 2019, 351 861,08 € en 2020) traduit la grande attractivité du territoire malgré la crise sanitaire.

L'impact financier de la crise sanitaire n'en demeure pas moins important et dépasse les 200 000 €.

## Priorités du budget

Les priorités du budget 2020 portaient en investissement sur le réaménagement de la rue du Hirello, la construction des tribunes, la finalisation des acquisitions nécessaires à la construction du pôle culturel et ses premières études de maîtrise d'œuvre.

Les dépenses réelles d'investissement augmentent et passent de 2 351 343,36 € en 2019 à 3 182 048,36 € en 2020, soit une évolution de 35,33%.

Les dépenses réelles de fonctionnement connaissent une augmentation de 4,24% passant de 5 641 575,76 € en 2019 à 5 880 702,79 € en 2020.

### Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure

Augmentation des dépenses réelles de fonctionnement : cette évolution s'explique essentiellement par plusieurs éléments.

De nombreux travaux, dont la nature l'exigeait, ont été réglés en fonctionnement générant une augmentation de plus de 150 000 € (agrandissement du cimetière, réfection de la toiture du multi-accueil pris en charge par les assurances, tableau électrique au Goh-Lanno).

Parallèlement, une forte diminution des dépenses d'alimentation sont à noter (environ 60 000 €) ainsi qu'une baisse des consommations d'énergie (environ 40 000 €).

Les dépenses de fournitures d'entretien ont été doublées en 2020 en raison de la crise sanitaire (73 957,30 € au total).

Après une forte diminution des charges de personnel en 2019 (-1,65%), ce poste de dépense connaît une augmentation de 2,52%.

Baisse des recettes réelles de fonctionnement : La diminution de 6,44% (575 178,10 €) s'explique par certains éléments :

La crise sanitaire a entraîné une forte baisse des facturations des services (environ 240 000 €) : action culturelle, école de musique, bibliothèque, ALSH, garderie, restauration scolaire et multi-accueil.

Les produits de la fiscalité progressent sensiblement sauf les droits de mutation qui connaissent une baisse de 58 228 €. Les dotations, subventions et participations augmentent également, avec un réel bond de près de 75 000 € de la Dotation de Solidarité Rurale, 2<sup>ème</sup> composante de la DGF.

Un dernier poste connaît une forte baisse, il s'agit des produits des cessions d'immeubles qui passe de 464 009,47 € en 2019 à 81 120,00 € en 2020.

Augmentation des dépenses d'investissement : Elle s'explique par la réalisation et l'engagement de nouveaux projets (rue du Hirello, tribunes, pôle culturel)

En 2020, de nombreuses acquisitions ont également été réalisées pour la construction du pôle culturel, la réalisation de bassin de rétention des eaux de pluie. 215 300 € ont également été investis pour deux cellules du pôle médical.

Stabilité globale des recettes d'investissement : Sont à noter :

Une augmentation du solde d'investissement reporté (1 853 363,05 € en 2020 contre 1 679 382,25 € en 2019).

Le FCTVA est passé de 246 773 € en 2019 à 199 006 € en 2020.

Les versements d'acomptes et de soldes de subventions d'équipement ont diminué en raison du moindre achèvement des opérations financées (elles passent de 151 598,00 € en 2019 à 20 684,42 € en 2020).

### Montant du budget consolidé

La commune de Pluvigner ne comporte qu'un budget principal qui se traduit ainsi :

	Dépenses 2020	Recettes 2020	Excédent 2019	Excédent 2020 cumulé
<b>Fonctionnement</b>	6 251 576.12 €	7 637 082.13 €	800 000.00 €	2 185 506.01 €
<b>Investissement</b>	3 267 265.71 €	2 796 758.60 €	1 853 363.05 €	1 382 855.94 €
<b>Restes à réaliser</b>	40 491.27 €			- 40 491.27 €
			<b>Total</b>	<b>3 527 870.68 €</b>

### Niveau d'épargne brute et d'épargne nette

Le niveau d'épargne brute de la collectivité, qui correspond à la différence entre les produits et les charges réelles

s'élève à 1 669 532,88 € (en très net recul par rapport à 2019 qui était une année exceptionnelle : 2 674 747,96€).

Le niveau d'épargne nette, que l'on trouve en réduisant de ce montant la valeur des remboursements du capital, s'élève à 941 303,40 €.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Capacité d'autofinancement brute	1307	1448	1531	2193	1882	2675	1670
Capacité d'autofinancement nette (du capital à rembourser)	655	828	919	1533	1178	1961	941

### Niveau d'endettement de la collectivité

Le montant de la dette au 31 décembre 2020 est de 4 255 619,47 €.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de la dette au 31 décembre	5789	5192	6231	6389	5693	4982	4256

### Capacité de désendettement

La capacité de désendettement, qui se calcule en rapportant la dette à l'épargne brute, est de 2,55 années.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Capacité de désendettement	4.43	3.59	4.07	2.91	3.03	1.86	2.55

### Niveau des taux d'imposition

Les taux d'imposition sont stables depuis de nombreuses années.

TH 12,56%

TFB 17,15%

TFNB 44,15%

Avis favorable de la commission finances.

#### REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Mme la Maire revient sur l'exécution du budget 2020 et se félicite des travaux réalisés malgré la crise sanitaire.

Elle note que la crise sanitaire a coûté à peu près 200 000 € en 2020.

Elle rappelle que les priorités de 2020 ont été la rue du Hirello, les tribunes et les débuts du pôle culturel.

Elle revient sur les dépenses réelles de fonctionnement qui ont augmenté.

Elle détaille les diminutions notables comme l'alimentation qui a baissé, comme les dépenses d'énergie. Les augmentations sont les produits d'entretien et les dépenses de personnel qui retrouvent un niveau normal.

Sur les recettes de fonctionnement, elle note la baisse des produits des services liée à la Covid. De même, elle note que les produits de fiscalité augmentent (sauf les droits de mutation).

Elle note également que la DGF a bien augmenté.

Elle indique que finalement, les produits des cessions retournent à un niveau normal.

Sur les dépenses d'investissement, elle note les achats immobiliers effectués qui ont été importants. Ils sont dus aux acquisitions nécessaires à la réalisation du pôle culturel.

Elle revient sur l'excédent 2019 qui était très important, contrairement à celui de 2020.

Sur le budget consolidé, elle détaille les grandes masses pour conclure à un excédent cumulé de 3 527 870,68 €.

Sur les différents ratios elle revient sur les évolutions depuis 2017.

Elle explique qu'en 2017, la vente du manoir du Guern avait fait bondir la capacité d'autofinancement net. Elle ajoute que l'année 2019 avait été exceptionnelle en raison de la réalisation, pour la première fois, des opérations de rattachement des recettes (CAF et taxe sur l'électricité), augmentant comptablement le niveau des recettes. Elle précise également qu'en 2019, les ventes d'immeubles ont été exceptionnelles et les dépenses de personnel étaient en baisse.

Elle explique alors l'écart avec l'exercice 2020 qui a été une année plus normale à laquelle est venue se greffer la crise sanitaire.

M. Damien TASSÉ demande si les unités du tableau sont des milliers d'euros.

Mme la Maire le confirme.

Elle poursuit en notant que la dette de la commune est très saine et que la capacité de désendettement est particulièrement courte, ce qui est aussi très positif.

M. Jean-Michel LE CAM demande l'explication sur la différence qu'il observe entre la capacité d'autofinancement et les données du compte administratif.

M. Bonaventure MENEUX, directeur général des services, répond que c'est normal, parce que les données du compte intègrent les opérations d'ordre alors que la capacité d'autofinancement n'intègre que les opérations réelles.

Mme la Maire quitte la salle et cède la présidence à Mme Sylvie OLLIVIER.

**VOTE :**

**Pour : 27**

**Contre :**

**Abstention : 1**

**Le conseil municipal valide le compte administratif 2020.**

**N° DEL2021\_01\_04**

**I. 2. : Vote du compte de gestion 2020.**

Le compte de gestion est tenu par le comptable qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire. Le compte de gestion doit concorder avec le compte administratif au centime près.

Avis favorable de la commission finances.

20100 - PLUVIGNER  
**RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 954 814,67	7 559 794,41	13 514 609,08
Titres de recettes émis (b)	2 818 529,60	7 974 314,23	10 792 843,83
Réductions de titres (c)	21 771,00	337 232,10	359 003,10
Recettes nettes (d = b - c)	2 796 758,60	7 637 082,13	10 433 840,73
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 954 814,67	7 559 794,41	13 514 609,08
Mandats émis (f)	3 295 669,37	6 352 979,47	9 648 648,84
Annulations de mandats (g)	28 403,66	101 403,35	129 807,01
Dépenses nettes (h = f - g)	3 267 265,71	6 251 576,12	9 518 841,83
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		1 385 506,01	914 998,90
(h - d) Déficit	470 507,11		

 20100 - PLUVIGNER  
**RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS**

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	1 853 363,05		-470 507,11		1 382 855,94
Fonctionnement	2 851 308,08	2 051 308,08	1 385 506,01		2 185 506,01
TOTAL I	4 704 671,13	2 051 308,08	914 998,90		3 568 361,95
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	4 704 671,13	2 051 308,08	914 998,90		3 568 361,95

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

Mme la Maire indique que les données du compte de gestion et celles du compte administratif concordent.

**VOTE :**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention : 1**

**Le conseil municipal valide le compte de gestion 2020.**

**N° DEL2021\_01\_05**

### **I. 3. : Débat d'orientation budgétaire 2021.**

Le débat d'orientation budgétaire présente l'intérêt de débattre des grands choix politiques et budgétaires de la municipalité pour l'année à venir et de se projeter sur les années suivantes.

Ce début de mandat invite à se projeter sur les 6 prochaines années.

La structure proposée pour le DOB 2021 intègre différentes données classées selon deux axes :

- Une analyse rétrospective des dépenses et recettes de fonctionnement : il s'agit ici d'analyser comment ont évolué au cours des 7 dernières années les dépenses et les recettes de fonctionnement afin d'identifier des tendances.
- La présentation d'une prospective 2021-2026 : il s'agit ici de préciser les grandes orientations de la municipalité sur les actions restant à mener, sur les projets à conduire et de les retranscrire en tendances financières.

Les différentes parties de ce DOB portent aussi bien sur le fonctionnement et l'investissement que sur les dépenses et les recettes.

Avis favorable de la commission finances.

#### **REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

Mme la Maire présente les enjeux du débat d'orientation budgétaire.

Elle précise que la commune a une bonne santé financière et elle indique que l'étude de l'historique avec les leviers d'évolutions proposés permet de se projeter sur des orientations d'investissement.

Elle demande à chaque adjoint de présenter ses projets.

M. Alexis RENEVEY détaille les différents projets.

Il indique que la rue du Hirello verra la fin de sa rénovation en 2021.

Il précise que les montants d'investissement programmés sur le rond-point de Bodéveno vont certainement glisser sur les autres années.

Sur l'aménagement de la route d'Auray, de même, il pense que les travaux qui ont déjà commencé vont se poursuivre sur 2022.

Il indique également que le rond-point d'entrée de ville va être rénové.

Sur la liaison douce route d'Auray, il précise qu'il estime nécessaire qu'elle soit éclairée.

Sur la route de Brandivy, il indique que des travaux importants sur l'assainissement seront à envisager avant de réaliser des travaux de voirie.

Il énumère ensuite les différentes rues qui seront reprises.

Il détaille ensuite tous les travaux liés à la rénovation du centre-bourg.

Il indique qu'un budget annuel sera inscrit sur la gestion des eaux.

Mme la Maire précise que les chiffres en rouge dans les tableaux correspondent aux projets nouveaux.

Mme Marjorie LE BARON-RACHEL demande si la rue de Verdun sera réalisée en 2021. Elle estime que la rue de Lann Bodéveno pose aussi problème.

M. Alexis RENEVEY répond que le tableau présenté est un outil financier qui permet de vérifier la capacité de la commune à réaliser des gros projets.

Il confirme que cela n'empêche pas la réflexion sur des éléments de sécurisation sur la route de Verdun ou sur d'autres.

M. Gérard PILLET indique qu'il serait pertinent d'intégrer également la rue des fontaines jusqu'à la rocade.

M. Alexis RENEVEY informe que les limites cadastrales posent problème dans cette fin de rue.

Mme la Maire indique qu'il faudra intégrer cette rue dans le plan de circulation.

M. Fabien LE PALLEC indique que la route de Quistinic pose problème et propose qu'une mutualisation avec Camors serait pertinente pour que leur partie, qui n'est pas entretenue, le soit.

Mme la Maire répond qu'elle prendra contact avec le Maire de Camors.

Mme la Maire poursuit avec le projet du bois du Lety.

Elle indique que l'accès se fait par la résidence et précise que la maison à l'abandon est actuellement mise en vente aux enchères.

La commune serait alors intéressée pour en faire un accès, un parking, une aire de covoiturage, une aire de camping-car.

M. Damien TASSÉ demande à quoi correspond un city stade.

M. Jean-Marie KERSUZAN répond que cet équipement clôt permet de pratiquer du foot, du basket, du roller et d'autres sports.

M. Damien TASSÉ demande si les riverains pourront faire du volley.<sup>1</sup>

Mme Christine REMOUÉ répond que seuls les buts restent à demeure.

M. Jean-Marie KERSUZAN ajoute que les paniers de basket seront également présents, à deux hauteurs. Il précise qu'un anneau permettra de faire du roller.

Mme la Maire explique que cela permettra aux pluvignois qui se rendent au complexe d'aller sur cet équipement qui restera ouvert.

M. Jean-Marie KERSUZAN précise qu'il n'était pas envisagé de le mettre en centre-ville en raison des nuisances que cela peut créer pour le voisinage.

Mme Aurélie RIO demande quelle est la programmation des couvertures des jeux et notamment des terrains de tennis. Elle s'étonne du démarrage prévu en 2023 et revient sur les discussions qui avaient été engagées avec le club sous l'ancienne mandature.

M. Jean-Marie KERSUZAN répond que les visites avaient commencé sur des jeux couverts et finalement, on était arrivés à une salle. Il rappelle que la contrainte est de maîtriser le coût du projet et d'étaler les dépenses.

Mme la Maire indique que c'est une priorisation.

M. Alexis RENEVEY répond que des études sont également en cours et que des visites vont être réalisées.

Mme Aurélie RIO demande à ce que la réflexion soit engagée.

M. Luiguy AJAX indique que les demandes avaient flambé au cours des visites et qu'il convient de revenir à un projet plus raisonnable.

M. Jean-Marie KERSUZAN rappelle qu'il s'agit de répondre aux besoins du plus grand nombre et que l'ambition de l'équipe municipale était « partageons demain ».

M. Damien TASSÉ répond que la salle de tennis permettrait de libérer l'espace de la grande salle.

Mme Florence HOURMAN répond que cet équipement ne bénéficiera qu'au tennis.

M. Damien TASSÉ insiste sur sa possible utilisation par plusieurs associations.

Mme Florence HOURMAN et M. Jean-Marie KERSUZAN confirment que cet équipement sera implanté sur le plateau situé devant les courts extérieurs de tennis.

---

<sup>1</sup> Précision de M. TASSÉ : il indique que concernant l'utilisation du City stade, sa question portait sur l'ensemble des pluvignois et l'ensemble des sports de filets, pas seulement les riverains pour du volley

M. Gérard PILLET confirme que les terrains extérieurs seront conservés.

Mme Marjorie LE BARON-RACHEL demande ce qu'est une piste de glisse.

M. Jean-Marie KERSUZAN répond qu'il s'agit de modules de skate avec éventuellement un bol.

Mme Marjorie LE BARON-RACHEL demande si ce serait agrégé à l'anneau de roller.

M. Jean-Marie KERSUZAN confirme que ce serait au même endroit.

M. Robert POTEL se dit surpris que le city stade soit ouvert aux associations et non aux pluvignois.

M. Jean-Marie KERSUZAN répond qu'un cadre sera à réaliser.

Mme Mélanie CARRÉRIC ajoute que des créneaux seront à organiser sur le temps scolaire, notamment.

M. Robert POTEL demande où il sera implanté.

M. Jean-Marie KERSUZAN répond que le city stade sera dans le contrebas des terrains de pétanque.

Mme Sylvie OLLIVIER fait le point sur la partie culturelle et indique que les travaux du pôle culturel vont bientôt commencer. Elle mentionne également la restauration des vitraux de la chapelle Saint-Fiacre.

Elle ajoute qu'un projet de signalétique du patrimoine du centre-ville est à l'ordre du jour sur lequel le Département et la Région pourront intervenir.

Mme la Maire ajoute que la fontaine Saint-Guigner et les arches de la chapelle Notre Dame des Orties sont intégrées.

Mme Sylvie OLLIVER ajoute que l'ancienne chapelle Saint-Michel serait alors rematérialisée.

Mme la Maire précise que le projet est porté par Détour d'Art et a été présenté à l'architecte des bâtiments de France.

M. Patrice THOMAS indique qu'il serait important de penser à la rénovation de l'église de Bieuzy, même s'il concède que la problématique est technique et non culturelle.

Mme Aurélie RIO rebondit sur l'intérêt de signaler les différents sites sur Pluvigner qui ont été mis à jour en marge des sentiers de randonnée.

Mme Sylvie OLLIVIER répond qu'il sera envisageable d'étendre ce projet aux autres éléments de patrimoine.

Mme la Maire ajoute que les QR code permettent aujourd'hui de répondre à ce type de besoin.

Mme Vivianne LE GOUEFF rappelle qu'en matière scolaire, le projet de rénovation de l'école élémentaire Rollo va devenir de plus en plus nécessaire, comme l'isolation phonique du restaurant scolaire.

Elle insiste sur le projet de restauration et garderie scolaire à Bieuzy.

Sur la maison des jeunes, elle indique que ce projet pourrait être revu, notamment au regard de l'étude que mène actuellement le service jeunesse sur le territoire et qui pourrait aboutir sur d'autres types de projets.

M. Jean-Michel LE CAM demande la part des élèves des communes limitrophes à l'école de Bieuzy.

Mme Vivianne LE GOUEFF répond que la commune ne contribue pas au fonctionnement de l'école pour ces enfants.

M. Jean-Michel LE CAM répond que 600 000 euros seront investis à Bieuzy pour des enfants d'autres communes, notamment. Il estime que ces communes pourraient participer au financement de ce projet.

Mme la Maire répond qu'elle voit mal une commune pratiquer une telle participation.

Mme Florence HOURMAN indique que des familles qui habitent après Malachappe utilisent les écoles de Languidic.

Mme la Maire ajoute que c'est le même cas pour Kergroix à Landaul.

Mme Christine REMOUÉ fait le parallèle avec les sports : Pluvigner est une commune centre qui dispose et développe de nombreux équipements qui profitent aux habitants d'autres communes.

M. Patrice THOMAS nuance cette part d'élèves extérieurs avec le taux important de renouvellement à Bieuzy-Lanvaux, faisant notamment arriver de jeunes couples.

M. Jean-Michel LE CAM indique qu'Auray-Quiberon-Terre-Atlantique pourrait avoir la compétence pour financer le domaine scolaire.

M. Gérard PILLET répond que le Maire de Brandivy a déjà été contacté, il refuse de participer au fonctionnement des écoles et du transport scolaire. Il précise d'ailleurs, ce n'est pas Auray-Quiberon-Terre-Atlantique.

M. Alexis RENEVEY revient sur les travaux de rénovation des bâtiments, comme la mairie.

Il poursuit sur l'agrandissement du cimetière, et la création d'un nouveau.

Il s'interroge sur le devenir du chapiteau de la Madeleine en indiquant que les 60 000 euros ne concernent que le désamiantage.

Il précise également qu'une ligne de rénovation énergétique des bâtiments sera inscrite chaque année.

Mme Marjorie LE BARON-RACHEL demande si un lieu est défini pour le nouveau cimetière.

Mme la Maire répond qu'aucune piste n'est encore envisagée.

Mme Marjorie LE BARON-RACHEL précise que ce serait dommage que deux cimetières soient séparés car l'un risque de tomber à l'abandon.

Mme Aurélie RIO demande si l'acquisition du bâtiment de l'ancien centre technique départemental ne serait pas opportune.

Mme la Maire répond que la commune est positionnée et que des solutions sont envisagées.

M. Emmanuel DOUSSELIN répond que des visites seront à organiser avec Cap ressourcerie, notamment.

Mme Aurélie RIO répond que la zone d'activité de Bréventec pourrait leur correspondre.

M. Emmanuel DOUSSELIN ajoute qu'il est difficile de savoir comment pourrait être configuré ce projet. Il indique qu'Auray-Quiberon-Terre-Atlantique pourrait également participer à ce projet de ressourcerie. Cependant, il nuance en indiquant que Bréventec ne sera pas réalisé suffisamment tôt.

Il précise également que ce centre technique pourrait être un atelier relais mais que ce n'est pas une compétence de la commune.

M. Jean-Michel LE CAM indique qu'il serait possible de modifier le PLU pour construire autour du centre technique départemental.

Mme la Maire répond que ce bâtiment ne pourra pas évoluer immédiatement.

Mme Aurélie RIO demande ce qui sera réalisé à Malachappe.

M. Alexis RENEVEY répond que l'ancienne école est en mauvais état et qu'un projet sera éventuellement à réaliser.

Mme Mélanie CARRÉRIC indique qu'une concertation serait à réaliser.

Mme la Maire répond que ce doit être fait.

M. Gérard PILLET indique que depuis la construction de la salle à Bieuzy, il y a beaucoup moins de monde à Malachappe.

Mme Florence HOURMAN indique qu'il n'y a pas de lieu pour dormir.

Mme la Maire ajoute qu'un parking pourrait être pensé mais que l'idée, ce serait de ne pas créer des nuisances qui conduiraient à interdire les soirées...

Mme Marjorie LE BARON-RACHEL revient sur la Madeleine et demande si les kermesses peuvent continuer à avoir lieu sans toilettes.

M. Alexis RENEVEY répond qu'une ligne a été positionnée et que l'option des toilettes provisoires a été envisagée.

Mme la Maire répond qu'il y aura des toilettes.

Elle conclut sur les graphiques qui permettent de réaliser cette programmation des investissements.

Elle ajoute qu'il sera nécessaire d'emprunter et que cette projection conduit à penser que la capacité de désendettement sera toujours maîtrisée.

Elle précise que la partie fonctionnement est importante et que sa maîtrise conditionne la faisabilité de l'ensemble de ce plan pluriannuel d'investissement.

Elle indique que la commission du personnel a déjà proposé de réduire à 3% l'augmentation des charges de personnel pour 2021, ce qui ramènera à 2,5% en 2022 et 2023.

M. Bruno RICHARD demande si le projet de nouvel EHPAD est incorporé à ce plan.

M. Jean-Michel LE CAM demande quels sont les emprunts en cours.

Mme la Maire répond que plusieurs emprunts sont en cours et que la mobilisation d'un nouvel emprunt permet de renégocier les anciens.

M. Jean-Michel LE CAM demande si c'est bien 6,9 millions d'euros d'emprunt qui seront mobilisés.

Mme la Maire répond que c'est bien le projet.

M. Jean-Michel LE CAM demande si les subventions sont intégrées.

Mme la Maire répond qu'elles font partie du projet.

M. Jean-Michel LE CAM demande si le rond-point de Bodéveno sera financé par emprunt.

Mme la Maire répond que la commune a de la trésorerie pour financer ce projet avant de récupérer la taxe d'aménagement.

M. Emmanuel DOUSSELIN ajoute qu'une entreprise emprunte facilement aujourd'hui.

M. Damien TASSÉ rebondit sur l'EHPAD et s'étonne que l'on ne connaisse pas encore le site.

Mme la Maire précise que ce sera Bretagne Sud Habitat qui achètera le terrain et l'intégrera au projet et au financement.

Mme Marjorie LE BARON-RACHEL demande si la commune aura son mot à dire.

Mme la Maire répond que la commune donnera son avis.

Mme Aurélie RIO demande si c'est bien en septembre 2021 où une réponse doit être donnée sur l'implantation.

Mme la Maire répond que c'est bien septembre. Elle ajoute aussi que l'ARS va limiter à 80 logements, mais que d'autres questions seront à traiter comme celle de l'implantation du CCAS, de la cuisine, des pavillons.

M. Damien TASSÉ demande quelle sera la marge de manœuvre et quel est l'impact sur la commune.

Mme la Maire répond que la commune ne verse rien au fonctionnement de l'EHPAD.

Mme Florence HOURMAN ajoute que les personnes âgées paient un loyer.

Mme la Maire ajoute que pour les agents, cette différence avec les agents municipaux est également difficile à comprendre.

M. Damien TASSÉ demande alors pourquoi la commune a participé pour les primes Covid.

Mme la Maire répond que c'est une question de morale et d'équité parce que les autres financeurs de l'EHPAD ne participaient pas à la même hauteur.

Mme Aurélie RIO revient sur la question des charges de personnel en demandant que la répartition soit étudiée en commission finances avec une priorisation sur le service technique, la jeunesse, la culture.

Mme la Maire répond que ce travail a été fait mardi en commission du personnel et que la priorisation a conduit à réduire le niveau des demandes.

C'est justement ce travail qui a été réalisé.

Mme Aurélie RIO demande à ce que ce débat soit réalisé lors du DOB.

Mme la Maire répond que c'est la commission du personnel qui a traité cette question. Elle résume les orientations arrêtées par la commission du personnel comme le développement aux services techniques et un soutien à bibliothèque en vue du pôle culturel, et la création d'un poste de professeur de danse.

Mme Aurélie RIO maintient que pour la jeunesse, un travail sera à réaliser pour les adolescents.

Mme Viviane LE GOUEFF répond qu'un projet est à l'étude mais que nous ne sommes pas prêts actuellement.

Mme la Maire ajoute qu'il faut également un poste d'animateur sénior pour lutter contre l'isolement des personnes âgées à qui on fait du portage de repas.

Mme Mélanie CARRÉRIC indique également qu'un travail avec les jeunes est indispensable pour identifier leurs besoins avant d'investir dans quoi que ce soit.

Mme Sylvie OLLIVIER ajoute que cette question de la jeunesse se traite avec les communes limitrophes et que la question de mobilité sur un bassin de vie est aussi une vraie question.

Mme Viviane LE GOUEFF répond que la conclusion des premiers travaux menés dans le cadre du Pays d'Auray porte bien sur la mobilité.

Mme Marjorie LE BARON-RACHEL demande si le pôle culturel ne va pas apporter de nouveaux besoins.

Mme la Maire indique qu'ils ont déjà été intégrés.

M. Jean-Michel LE CAM demande comment ont été projetées les recettes.

M. Bonaventure MENEUX, directeur général des services, explique que les prévisions de recettes sont réalisées par projection des évolutions des dernières années corrigées les changements réglementaires et modérés par une réelle prudence.

M. Jean-Michel LE CAM fait la comparaison avec le Département qui prévoit une baisse importante de ses recettes liées aux droits de mutation.

M. Gérard PILLET répond que ce sont des recettes importantes pour le département, contrairement aux communes.

M. Jean-Michel LE CAM fait le parallèle avec les associations qui ont également perdu des recettes avec la crise sanitaire.

Mme la Maire répond que les associations ont eu des aides également.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021.**

**N° DEL2021\_01\_06**

#### **I. 4. : Convention d'utilisation des équipements sportifs communaux par le collège.**

En vertu des dispositions du code de l'éducation et notamment de son article L.213-2, les frais afférents à la pratique de l'éducation physique et sportive dans les collèges sont à la charge du département.

Ainsi les dépenses destinées à mettre à la disposition des élèves les installations nécessaires à certaines activités sportives doivent être couvertes par le département, que l'équipement soit intégré ou non à l'établissement.

Chaque année, une convention est donc reconduite entre le Département, le Collège Goh Lanno et la Mairie de

Pluvigner.

Pour l'année 2020-2021 un montant de 8 470,98 € sera facturé en deux fois (acompte février et solde fin mai) au Collège Goh Lanno.

Avis favorable de la commission finances.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

Mme la Maire présente la convention de facturation.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide la convention pour le versement de la dotation d'accès aux équipements sportifs.**

**N° DEL2021\_01\_07**

### **I. 5. : Admission en non-valeur.**

Une admission en non-valeur concernant divers usagers est demandée par la Trésorerie.

Le montant total de cette admission en non-valeur est de 1 592,71 €. Elle concerne, pour l'essentiel, des recettes dont le montant est inférieur au seuil des poursuites.

Cependant, deux sommes importantes concernent d'une part, le double paiement d'une facture auprès de l'ancien gérant du Proxi pour 302,70 € et, d'autre part, la location de la salle Marie-Josèphe Le Borgne en 2014 pour 1 117,88 €.

Avis favorable de la commission finances.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

Mme la Maire présente les sommes qui n'ont pas pu être recouvrées par la Trésorerie.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal accepte cette demande d'admission en non-valeur.**

**N° DEL2021\_01\_08**

### **I. 6. : Réduction du loyer du mois de février 2021 pour le logement communal du Tanin.**

La locataire du logement du Tanin a demandé une baisse de son loyer en raison des ennuis qu'elle a eus avec sa chaudière.

Effectivement, une fuite a dû être réparée dans un premier temps mais c'est la chaudière entière qu'il a fallu changer. Cette gêne a duré un certain temps et la crise sanitaire a allongé les délais.

La commission a estimé qu'une réduction durable du loyer n'était pas envisageable mais qu'une remise ponctuelle de 200 € était justifiée.

Avis favorable de la commission finances.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

Mme la Maire présente la situation qui a conduit à proposer la réduction pour le logement du Tanin.

M. Jean-Michel LE CAM demande quel est le loyer.

Mme la Maire répond qu'il est de 630 €.

M. Jean-Michel LE CAM demande combien de temps a duré le problème de fuites.

Mme la Maire répond que le problème a duré plus de trois mois.

M. Jean-Michel LE CAM demande à quel moment ça s'est produit.

M. Alexis RENEVEY répond que la situation s'est produite pendant le confinement et que les fuites ont perduré.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide une réduction de 200 € sur le loyer de février 2021 du logement du Tanin.**

**N° DEL2021\_01\_09**

**I. 7. : Modification du plan de financement du Pôle culturel.**

La poursuite des démarches de recherche des subventions pour le pôle culturel conduit à modifier le tableau de financement de cette opération.

La participation de la Région a augmenté permettant de prévoir une participation de 150 000 € au lieu de 100 000 €, modifiant ainsi le plan de financement :

Dépenses				Recettes	
	HT		TTC		
Travaux	4 698 000.00 €	100.00%	5 637 600.00 €	DETR	211 500.00 €
<i>Salle de spectacle</i>	2 240 916.00 €	47.70%	2 689 099.20 €	DRAC	885 073.55 €
<i>École de musique</i>	1 092 008.00 €	23.24%	1 310 409.60 €	Département PST	450 000.00 €
<i>Médiathèque</i>	1 365 076.00 €	29.06%	1 638 091.20 €	2020	150 000.00 €
<i>hors VRD</i>	1 321 676.00 €	28.13%	1 586 011.20 €	2021	150 000.00 €
Maîtrise d'œuvre	545 437.80 €	100.00%	654 525.36 €	2022	150 000.00 €
<i>dont Médiathèque</i>	153 446.58 €	28.13%	184 135.90 €	ADEME	60 000.00 €
				Région	150 000.00 €
				FCTVA	1 032 160.24 €
				Autofinancement	3 503 391.57 €
<b>Total</b>	<b>5 243 437.80 €</b>	<b>100.00%</b>	<b>6 292 125.36 €</b>	<b>Total</b>	<b>6 292 125.36 €</b>
<i>dont Médiathèque</i>	<b>1 475 122.58 €</b>	<b>28.13%</b>			

Avis favorable de la commission finances.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Mme la Maire présente les évolutions.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide ce nouveau plan de financement.**

**I. 8. : Modification du plan de financement de la piste cyclable route d'Auray.**

Suite à l'étude plus avancée des travaux de réalisation de la piste cyclable située sur la route d'Auray, les montants des travaux passent de 140 000 € à 162 915,15 €.

Le plan de financement doit évoluer ainsi :

Dépenses	€ HT	€ TTC	Recettes	%	
Aménagements cyclables	162 915 €	195 498 €	Autofinancement		81 458 €
			Contrat de Région	50% HT	81 458 €
			Département	20% HT	32 583 €
Total dépenses	162 915 €	195 498 €	Total recettes		195 498 €

Avis favorable de la commission finances.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

Mme la Maire présente les évolutions et précise que la maîtrise d'œuvre est payée par Auray-Quiberon-Terre-Atlantique.

Mme Aurélie RIO ajoute qu'Auray-Quiberon-Terre-Atlantique ne peut participer car l'opération est déjà financée à 70%.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide ce plan de financement.**

**I. 9. : Plan de financement des travaux du restaurant scolaire et de la garderie de Bieuzy.**

Les travaux de construction du restaurant scolaire et de la garderie à Bieuzy Lanvaux sont éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Le Plan de financement est le suivant :

Dépenses	€ HT	€ TTC	Recettes	
Maîtrise d'œuvre	45 000 €	54 000 €	Autofinancement	442 500 €
Travaux	500 000 €	600 000 €	DETR	211 500 €
Total dépenses	545 000 €	654 000 €	Total recettes	654 000 €

Avis favorable de la commission finances.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

Mme la Maire présente le projet.

M. Jean-Michel LE CAM demande si le montant de subvention est une estimation.

Mme la Maire répond que c'est le niveau de la demande qui est formulée au regard des critères que pose l'État.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide ce plan de financement.**

**N° DEL2021\_01\_12**

**I. 10. : Modification des durées d'amortissement.**

Les biens acquis en investissement doivent être amortis comptablement. Pour chaque catégorie, il revient au conseil municipal de déterminer les durées d'amortissement.

La durée n'avait pas été définie pour les équipements des cimetières. Il convient d'arrêter cette durée à 10 ans.

Avis favorable de la commission finances.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

Mme la Maire présente le principe de l'amortissement.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal arrête à 10 ans la durée d'amortissement des équipements du cimetière.**

Madame la Maire donne la parole à M. RENEVEY Alexis.

## II. : Travaux

### DELIBERATIONS

**N° DEL2021\_01\_13**

**II. 11. : Démolition de l'extension des anciennes douches municipales.**

Une consultation a été menée pour effectuer le désamiantage et la démolition de l'extension des anciennes douches municipales dans le cadre du projet du Pôle médical.

La Société DBS a proposé la meilleure proposition à 20 976 € TTC.

Avis favorable de la commission travaux.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Alexis RENEVEY présente les travaux envisagés et précise que sont intégrés le déplombage, le désamiantage de l'ensemble du bâtiment en plus de la démolition des anciennes douches.

M. Gérard PILLET précise que ce sont les vestiaires qui vont être détruits.

M. Alexis RENEVEY indique qu'il sera nécessaire de savoir ce qui sera fait ultérieurement.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide cette prestation.**

**N° DEL2021\_01\_14**

**II. 12. : Intervention des chantiers Nature et Patrimoine.**

Le Chantier Nature, porté par Auray-Quiberon-Terre-Atlantique intervient tous les ans sur la commune de Pluvigner.

Son intervention sera consacrée à la sécurisation des abords de la Fontaine de la Chapelle Saint-Guenael.

De même, le Chantier Patrimoine procédera à l'entretien des sentiers de randonnée.

Ces deux chantiers sont facturés 1 000 € à la commune.

Avis favorable de la commission travaux.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Alexis RENEVEY présente les travaux que les chantiers nature vont réaliser en précisant que le coût correspond au fonctionnement et à l'éducateur.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide ces prestations.**

**N° DEL2021\_01\_15**

**II. 13. : Rénovation énergétique de l'école élémentaire Joseph Rollo.**

La rénovation énergétique de l'école élémentaire Joseph Rollo est nécessaire.

Afin de dimensionner au mieux les travaux à engager au regard de leur coût et du bénéfice qu'ils entraînent, une étude doit être menée.

Le Cabinet AGA a proposé une prestation à hauteur de 7 440 €TTC.

Avis favorable de la commission travaux.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Alexis RENEVEY présente le projet d'audit énergétique qui sera réalisé.

Il précise que ce travail aboutira sur la rédaction de plusieurs options de travaux pour ce bâtiment.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide cette prestation.**

## II. 14. : Délégation de maîtrise d'ouvrage pour des actions de rénovation énergétique concernant le complexe du Goh Lanno – Rectificatif.

Morbihan Énergies a participé à un appel à projet européen visant à favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre qui permet d'accompagner les porteurs de projets dans des opérations de rénovation énergétique.

Pluvigner fait partie des 14 projets sélectionnés dans le département qui bénéficieront d'un partenariat entre la commune et Morbihan Énergies. Le site sélectionné est le complexe du Goh Lanno.

Le montage prévoit la conduite d'études énergétiques par Morbihan Énergies et ensuite, si les travaux préconisés sont validés par la commune, un portage de l'opération par Morbihan Énergies, la commune prenant à sa charge le coût résiduel, subventions déduites.

Afin de formaliser cette collaboration, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au profit de Morbihan Énergies doit être signée.

Avis favorable de la commission travaux.

### **REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Alexis RENEVEY précise que 14 projets ont été sélectionnés dans le Morbihan.

Ces projets seront étudiés par Morbihan Énergies et aboutiront sur des propositions de travaux.

M. Alexis RENEVEY précise que la commune ne sera pas obligée de réaliser les travaux.

M. Jean-Michel LE CAM demande le coût de cette étude.

M. Alexis RENEVEY répond que c'est Morbihan Énergies qui paie.

Mme Aurélie RIO précise que ce sera un financement FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies).

Mme la Maire indique que seul le complexe du Goh Lanno sera concerné.

Mme Aurélie RIO précise que le Goh Lanno est le principal émetteur de gaz à effet de serre.

### **VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide cette convention.**

## **N° DEL2021\_01\_17**

## II. 15. : Achat de 4 poubelles de tri sélectif pour le complexe sportif.

Afin d'accentuer la qualité du tri des déchets sur la commune de Pluvigner, il est pertinent de commencer à équiper l'espace public de poubelles de tri sélectif.

Le complexe du Goh Lanno qui voit passer un nombre important de personnes est un endroit stratégique.

Les recherches ont permis de sélectionner les équipements durables qui répondent à ce besoin.

La société SINEUGRAFF a proposé un prix de 5 382 € TTC pour 4 éléments de poubelles de tri sélectif.

Avis favorable de la commission travaux.

### **REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Alexis RENEVEY indique que des demandes avaient été remontées sur un besoin de poubelles au Goh Lanno.

Il précise qu'une réflexion est en cours avec l'Arbre Métal pour réaliser d'autres mobiliers, utilisables sur le centre-ville, notamment.

M. Jean-Michel LE CAM rappelle qu'un concours du même type avait été réalisé sur le Morbihan.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide c ces acquisitions.**

## III. : Culture Animation

### DELIBERATION

**N° DEL2021\_01\_18**

#### III. 16. : Validation du projet d'établissement de l'École de musique.

L'École de musique fonctionne depuis 2000 et a profondément évolué depuis.

Les disciplines se sont étoffées, les pratiques ont été modifiées et les champs d'interventions se sont diversifiés avec, récemment, la création de l'orchestre à l'école.

L'envergure actuelle de l'école de musique justifie qu'un projet d'établissement soit réellement arrêté et partagé avec les élus municipaux.

Ce projet, réalisé par la Directrice, est le fruit d'un long travail qui a mobilisé toute l'équipe enseignante.

Ce document propose un état des lieux de l'enseignement artistique à Pluvigner avant d'en dresser les perspectives.

Avis favorable de la commission culture.

#### **REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

Mme Sylvie OLLIVIER présente le projet d'établissement de l'école de musique.

Elle précise que la question de la mise en place d'un quotient familial nécessitera un débat en commission culture, en commission finances et en conseil municipal.

Elle revient sur les nouveaux locaux qu'offrira le Pôle culturel et qu'ils permettront de répondre à de nombreux problèmes que rencontre l'école de musique aujourd'hui.

Elle précise que la Directrice de l'école de musique lancera un sondage auprès des parents des anciens élèves de l'école de danse pour juger de l'opportunité de mettre en place un poste d'enseignant à temps plein ou à temps partiel.

Mme Anne-Gaëlle LE GUILLOUX demande qu'un point de vigilance soit porté sur l'étude de la mise en place d'un quotient familial. Elle estime que l'alignement sur un barème CAF serait intéressant.

Mme Sylvie OLLIVIER confirme que le souhait de la commission est de travailler sur ce sujet et fait part des difficultés à s'appuyer sur les données CAF auxquelles la commune n'a pas forcément accès.

Mme la Maire confirme qu'il est difficile de connaître aujourd'hui la structure des profils des familles fréquentant l'école de musique.

Mme Anne-Gaëlle LE GUILLOUX évoque également la nécessité de prendre contact avec le milieu associatif pour vérifier que la création d'une école de danse ne déstabiliserait pas ce secteur.

Mme Sylvie OLLIVIER confirme que ce sera le cas.

M. Damien TASSÉ demande si la création des postes entre dans la prévision d'augmentation de 3% des charges de personnel.

Mme la Maire répond que ces postes sont intégrés.

M. Damien TASSÉ demande ce qui se passerait si l'école de danse perdait des inscriptions après que le professeur soit titularisé ?

Mme Sylvie OLLIVIER répond que ce risque est le même pour tous les services, et les professeurs de musique sont également dans la même situation. Elle estime que c'est à la municipalité de prendre ses responsabilités.

Mme la Maire ajoute que cela dépend aussi de la quotité d'heures confiées. Sur l'enseignement de certains instruments, on a déjà des quotités plus faibles que la réalité, ce qui laisse une certaine souplesse.

M. Damien TASSÉ demande si un agent à temps non complet peut compléter son temps de travail ailleurs.

Mme la Maire répond que c'est déjà le cas pour de nombreux enseignants qui travaillent pour plusieurs écoles de musique.

M. Damien TASSÉ estime que le coût d'un enseignant est très élevé.

Mme la Maire précise que le temps plein des enseignants est de 20 heures par semaine.

M. Damien TASSÉ s'étonne de cette situation et compare les professeurs de musique à un professeur de mathématiques en estimant que ce n'est quand-même pas la même chose, qu'il n'y a pas les préparations de cours et les corrections de copies.

Mme la Maire rétorque qu'un enseignant en musique ou en danse a également des cours à préparer et doit constamment assurer un important travail personnel de répétition ou d'entraînement.

M. Patrice THOMAS ajoute que l'école de danse est à l'équilibre financier à partir de 10 élèves.

Mme la Maire estime que la barre des 10 élèves sera vite atteinte.

Mme Marjorie LE BARON-RACHEL trouve dommage qu'une école de danse associative ait existé et ait dû cesser son activité.

Mme Sylvie OLLIVIER indique que l'ancienne professeure de danse l'avait contactée lorsqu'elle avait voulu développer son école pour vérifier que la commune n'ouvrirait pas d'école concurrente.

Mme Sylvie OLLIVIER confirme bien qu'à l'époque, elle lui avait indiqué qu'aucun projet n'était en cours.

Elle précise que cette professeure de danse a arrêté parce qu'elle était partie sur d'autres projets, d'où la nécessité aujourd'hui de répondre à ce besoin nouveau laissé par cet espace vide.

Elle insiste sur le fait que la volonté n'a pas été de prendre la place du professeur.

Mme Sylvie OLLIVIER continue en soutenant que cette école de danse a réellement du sens en lien avec l'école de musique.

Mme Aurélie RIO fait allusion à des problèmes de relation entre la professeure de danse et l'ancienne municipalité.

M. Gérard PILLET répond que l'ancienne municipalité avait demandé à cette professeure de développer son activité dans ses propres locaux parce qu'il n'était pas entendable qu'elle dispose gratuitement de bâtiments publics pour exercer une activité professionnelle de laquelle elle tire l'intégralité de sa rémunération.

Mme Aurélie RIO demande si un contact a été pris avec l'association d'éveil corporel.

Mme Sylvie OLLIVIER répond que ces deux activités sont bien distinctes et que chacune peut trouver sa place.

Mme Aurélie RIO souligne la qualité de travail mené mais indique qu'elle s'abstiendra car elle estime qu'il serait nécessaire de laisser une association reprendre le créneau de la danse. Elle regrette aussi que l'enseignement musical reste légèrement élitiste.

Mme la Maire répond qu'il n'y a plus d'association et que la création de l'école de danse répond à un réel besoin, aujourd'hui, il y a un vide.

Mme Sylvie OLLIVIER confirme qu'il y a de réels besoins.

Mme Aurélie RIO regrette que le projet d'établissement n'ait pas fait une analyse des besoins.

Elle se demande si on ne met pas la charrue avant les bœufs en créant cette école de danse.

Mme la Maire répond que cette analyse a été faite et qu'il y a un réel intérêt pour la danse.

Elle souligne également que le couple musique / danse est très porteur.

Mme Christine REMOUÉ note que ce projet présente l'avantage d'être plus pérenne.

Elle précise qu'une association a sa fragilité et dès que les démissions sont trop nombreuses, l'association disparaît.

Mme Sylvie OLLIVIER confirme que c'est ce qui s'est passé.

Mme Christine REMOUÉ estime qu'il serait aujourd'hui très difficile de remonter une association pour une école de danse, de remobiliser des bénévoles.

Mme Sylvie OLLIVIER conclue en indiquant que le conseil sera amené à se positionner sur un projet précis et sur une grille tarifaire.

**VOTE :**

**Pour : 23**

**Contre :**

**Abstention : 6**

**Le conseil municipal valide ce projet d'établissement.**

M. Gérard PILLET quitte la salle et donne pouvoir à Mme Sylvie OLLIVIER.

## IV. : Agriculture

### DELIBERATION

**N° DEL2021\_01\_19**

#### **IV. 17. : Adhésion à l'association Agriculteurs de Bretagne.**

« Agriculteurs de Bretagne » est une association loi 1901 créée en Janvier 2012. Elle est apolitique et asyndicale.

Ses adhérents sont des personnes physiques (agriculteurs ou sympathisants) et des personnes morales (coopératives, organisations professionnelles agricoles, entreprises, écoles d'agriculture, associations)

La démarche est soutenue par des communes et communautés de communes de Bretagne.

Ses projets sont préparés au sein de groupes de travail ouverts à tous avec pour mettre en place une démarche de communication collective pour fédérer les idées et les initiatives qui renforcent l'image positive de l'agriculture bretonne.

La gouvernance de l'association est assurée par un Bureau et un Conseil d'administration.

L'adhésion est de 10 centimes par habitant.

Avis favorable de la commission finances.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Emmanuel DOUSSELIN présente l'association : son objet est de communiquer auprès des populations pour recréer le lien cassé entre le milieu agricole et la société en général.

Il indique que l'association regroupe les agriculteurs et le milieu agricole en général, qu'elle propose d'appuyer les actions sur la partie communication qu'ils maîtrisent très bien, sur les réseaux sociaux, notamment.

Il donne un exemple où des agriculteurs présentent, à leur manière, leur quotidien en vidéos.

M. Emmanuel DOUSSELIN indique que c'est très valorisant.

Il considère que pour la commune, c'est une façon de s'associer au soutien des agriculteurs, un panneau pourrait être apposé sous ceux de l'entrée d'agglomération.

Il rappelle qu'il y a 65 sièges d'exploitation sur la commune, autant que les commerçants et que les agriculteurs entretiennent le paysage.

Il considère également que la commune leur doit bien ça et que 750€, ce n'est pas un gros budget.

Mme Aurélie RIO précise qu'elle ne prendra pas part au vote et rappelle sa position tenue en commission, elle demande qu'un travail soit également mené sur la cohabitation avec les agriculteurs.

M. Emmanuel DOUSSELIN répond que l'un n'exclut pas l'autre.

Il reconnaît que le réseau Res'agri que Mme Aurélie RIO anime est pertinent même si ce réseau n'a plus d'action depuis une dizaine d'années sur la commune.

Mme Aurélie RIO évoque le guide de bon voisinage qui est déployé sur le réseau départemental du Morbihan.

M. Emmanuel DOUSSELIN répond que d'autres réseaux pourront intervenir s'ils sont prêts à travailler ensemble.

M. Jean-Michel LE CAM demande que si d'autres associations sollicitent la commune, auront-elles la même réponse favorable.

M. Emmanuel DOUSSELIN répond que ce sera étudié.

Il rappelle qu'Agriculteurs de Bretagne a surtout vocation à communiquer, ce que le monde de l'agriculture n'a pas su faire.

M. Jean-Michel LE CAM fait remarquer que cette association inclut l'industrie agroalimentaire.

M. Emmanuel DOUSSELIN répond que l'essentiel des débouchés de l'agriculture, c'est l'industrie, c'est normal qu'ils participent à ce réseau, comme le secteur bancaire.

Il estime que cette association reflète le monde agricole breton, qui est celui de plus de 90% des agriculteurs pluvignois. Il considère qu'il n'est pas nécessaire de choisir pour un modèle ou un autre.

**VOTE : (Mme RIO Aurélie ne prend pas part au vote)**

**Pour : 27**

**Contre :**

**Abstention : 1**

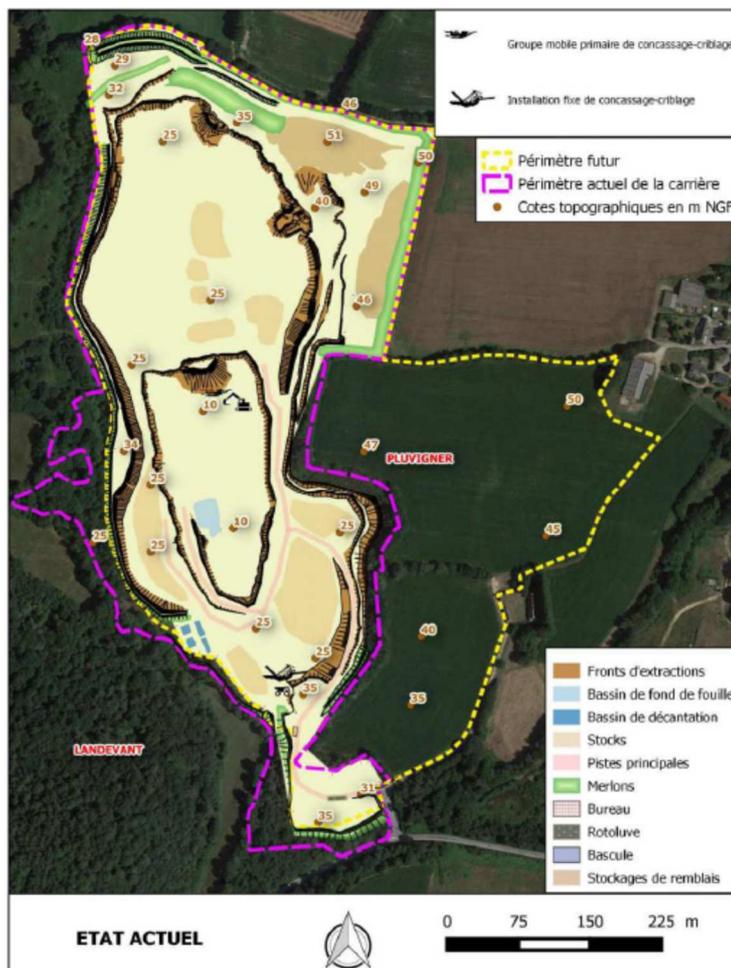
**Le conseil municipal valide cette adhésion.**

N° DEL2021\_01\_20

### V. 18. : Avis sur le plan de remise en état de la carrière de Kervrien.

L'exploitation de la carrière de Kervrien a été autorisée en juillet 2004 pour une durée de 30 ans. L'exploitation autorisée est de 250 000 tonnes par an.

#### Etat actuel

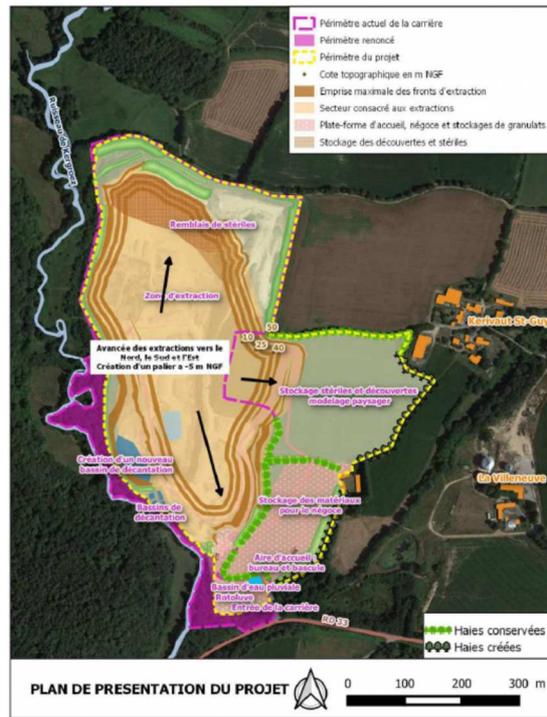


Lors de la création de la carrière, la parcelle ouest n'avait pas été intégrée au projet.

Aujourd'hui, le front nord de la carrière ne propose plus de matériaux de grande qualité et l'**excroissance** en milieu de front est empêché une exploitation plus en profondeur du centre de la carrière.

Par ailleurs, toute la partie sud de la carrière est utilisée pour le **stockage et le pont bascule**.

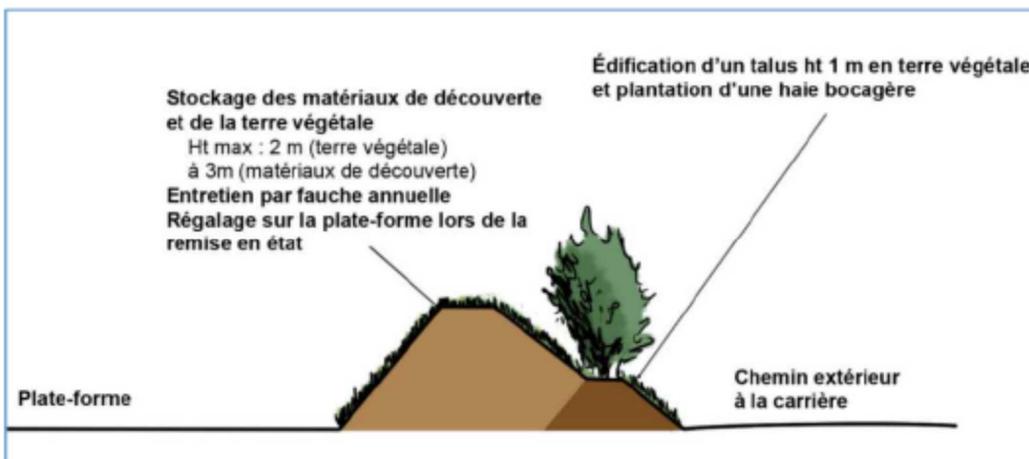
## Le projet



Le projet de l'exploitant est de développer l'extraction légèrement au nord, mais essentiellement à l'est et au sud.

La **zone d'accueil et de pesage** va être déplacée sur le sud de la parcelle est tandis que le nord de cette parcelle sera consacré au **stockage des terres stériles**, le temps de l'exploitation.

Cette **zone de stockage des terres stériles** sera ceinturée d'un talus arboré pour limiter l'impact visuel :



## Plan de remise en état



À la fin de l'exploitation de la carrière, celle-ci sera remplie d'eau après avoir été remblayée des terres stériles qui auront été entreposées au nord de la parcelle est.

Le **talus qui aura servi à dissimuler le stockage des terres stériles** va demeurer en place.

**L'ancienne zone d'accueil** va également être remise dans son état initial.

En marge de ce projet, une zone va être confiée à un riverain pour développer une production en **permaculture**.

Environ 300 mètres de haies vont être supprimées et compensées par plus de 800 mètres de haies nouvelles.

Dans le cadre du dossier que l'exploitant doit déposer aux services de l'État, doit figurer l'avis de la commune sur le plan de remise en état.

### **REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Emmanuel DOUSSELIN rappelle le contexte de la carrière de Kervrien.

Il précise que c'est au maire de donner un avis sur le plan de remise en état après 30 ans d'exploitation.

Il indique que la procédure impliquera une enquête publique et précise que l'autorisation actuelle est déjà à 250 000 tonnes par an bien que la carrière n'est exploitée que pour 100 ou 150 000 tonnes par an.

Il fait le lien avec la carrière de Grand-Champ où les mêmes installations sont déjà mises en place. Il précise qu'un projet de maraichage serait mené en parallèle du projet global de la carrière.

Il rappelle qu'un tel projet nécessite un ERC. Il détaille alors les haies qui seront enlevées et les compensations qui seront réalisées : 350 mètres de haies supprimées pour 550 mètres de haies replantées.

Il indique que cette haie permettra de dissimuler la carrière.

Il rappelle que l'entreprise a présenté le projet aux riverains et qu'ils vont profiter du projet pour créer un abri à chauves-souris et développer une collaboration avec une association qui pourrait alors réaliser des accueils de groupes.

Il revient sur la réunion publique qui a été organisée auprès des riverains où la seule réaction était liée aux vibrations que les tirs provoquaient. Il précise que la norme permet une vibration de 10 mm par seconde, mais qu'ils sont en réalité à 2.5.

M. Emmanuel DOUSSELIN indique qu'il s'est déplacé sur place et les remontées des riverains convergent sur le besoin d'expertise.

Il précise que ce qui gêne certains, c'est la montagne de stériles qui semble assez massive et que le responsable de la carrière a été sollicité et c'est en enquête publique que ces questions seront abordées.

M. Jean-Michel LE CAM demande si le schéma est bien une projection pour dans 30 ans.

M. Emmanuel DOUSSELIN répond que c'est une simulation de remise en état en fin d'exploitation. Ce document doit faire partie du dossier.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide ce plan de remise en état.**

## INFORMATION

Mme la Maire clôt la séance et annonce que le prochain conseil aura lieu le jeudi 18 mars 2021.

**Affiché en Mairie  
le 5 février 2021,  
La Maire, Diane HINGRAY.  
Le secrétaire.**